

RENNES-VÉLO

BULLETIN MENSUEL DU CYCLISME POUR L'OUEST

Organe officiel du « Vélo-Cycle Rennais »

POUR ADMINISTRATION :
RÉDACTION, ABONNEMENTS
s'adresser à
M. PEIGNÉ, 4, Place de Bretagne, Rennes

ABONNEMENT ANNUEL
Gratuit pour les Membres du « Vélo-Cycle Rennais »
Département d'Ille-et-Vilaine 1 fr.
Autres départements..... 1 fr. 50

POUR LA PUBLICITÉ :
s'adresser à
l'Imprimerie des Arts et Manufactures
3, place de la Halle-aux-Blés. — RENNES

Adresse télégraphique : Vélo-Rennes. — Adresser les communications avant le 20 de chaque mois (Les Manuscrits ne sont pas rendus)

Courses d'entraînement et de classement au Vélodrome Laënnec, dimanche 3 avril, à 2 heures précises.

Conférence

La 3^e conférence par M. le Dr Patay, délégué médical de l'U. V. F. sera faite le *mercredi 6 avril*, à 8 h. 1/2 précises du soir, au siège du V. C. R., 2, rue de Berlin.

Nous rappelons que *tous les cyclistes* sont invités à y assister.

Bibliothèque du V. C. R.

DONS REÇUS

Causeries médicales pratiques, Dr R. PATAY (plus 10 exemplaires à la disposition des sociétaires), par M. le Dr Patay, vice-président.

Conseiller pratique du cycliste, Dr O. JENNINGS, par M. Peigné, secrétaire.

Trente ans après, Louis HAMON, par M. H. Caillière, éditeur, place du Palais, Rennes.

L'Empereur Maximilien 1^{er}, DE MIRAMAR, par M. H. Caillière, éditeur.

Paramé et ses excursions, JEAN DU GUILDO, par M. H. Caillière, éditeur.

Aux bords du Rhin, l'abbé G. LEFIZ-CLIER, par M. H. Caillière, éditeur.

Terreneuvas, E. HERPIN, par M. H. Caillière, éditeur.

Les Jeux populaires de l'Enfance à Rennes, Louis ESQUIEU, par M. H. Caillière, éditeur.

A ces généreux donateurs le « Vélo-Cycle Rennais » exprime sa reconnaissance.

Au Vélodrome

En vue de la saison qui s'ouvre, l'entraînement a repris avec ardeur et promet bien

On nous annonce que M. Dondel a accordé des prix réduits à tous ses abonnés. Avis aux amateurs du ciment.

VÉLOCIPÉDIE MILITAIRE

Des détachements

Le règlement de 1889 sur le service des armées en campagne, s'exprimait ainsi au titre des *partisans* :

« La destination de ces détachements est d'éclairer au loin les flancs de l'armée, de protéger ses opérations, de tromper l'ennemi, de l'inquiéter sur ses communications, d'intercepter ses courriers et ses correspondances, de menacer ou de détruire ses magasins, d'enlever ses postes ainsi que ses convois, ou tout au moins de retarder sa marche en le forçant à protéger les uns et les autres par de forts détachements. »

D'autre part, on lit dans le règlement provisoire du 2 avril 1892 sur la vélocipédie :

« La vitesse exceptionnelle, la longueur de parcours que les vélocipédistes sont susceptibles de fournir, leur moyen de transport qui ne demande que peu de soins et pas de nourriture, sont des avantages qui pourraient parfois les rendre aptes au rôle de partisans chargés d'un coup d'audace ou de surprise et à celui de repli ou de soutien de la cavalerie. »

Nous voyons donc encore ici que la vélocipédie peut être utilisée de deux manières.

1^o Vélocipédistes seuls

Des détachements de forces variables pourront faire, grâce à la vitesse de leur marche, un grand détour pour échapper à la zone de protection de l'ennemi. Ils iront ainsi occuper sur son flanc une bonne position qu'ils organiseront. Leur but sera d'inquiéter la marche de l'adversaire, d'y jeter le trouble, l'indécision et même, si possible, de l'attirer dans une fausse direction.

Des unités cyclistes pourront également aller, en avant des colonnes, occuper des défilés, des ponts et assureront le débouché de celles-ci, en présentant à l'ennemi

une force plus grande de résistance que la cavalerie.

Ces détachements seront aussi aptes à la guerre de surprises et d'embuscades. La nuit, ils peuvent parcourir en silence de grandes distances, sans avoir à compter sur la fatigue, les hennissements et la frayeur des chevaux, qui obligent le plus souvent le cavalier à renoncer aux opérations de ce genre. Ayant ainsi dérobé leur marche à la faveur de l'obscurité, ils pourront au petit jour tomber sur l'ennemi, du côté où il s'y attend le moins, et semer le désordre dans ses cantonnements ou dans ses bivouacs. Une fois le coup fait et quand l'adversaire commence à s'y reconnaître, ils battront en retraite à toute allure pour ne pas se laisser couper ou écraser.

Bugeaud a dit à ce sujet : « Dix hommes envoyés sur les flancs et les derrières de l'ennemi font plus d'ouvrage que cent hommes en avant du front. »

Aussi ne prétendons-nous pas employer à ces sortes d'opérations des bataillons de cyclistes. Il faut avant tout que ces détachements se meuvent avec facilité. L'effectif maximum à employer sera donc, à notre avis, la compagnie de 4 officiers et 200 hommes.

2^o Vélocipédistes en liaison avec la cavalerie

Le règlement de 1883 disait que le rôle de *partisans* appartenait plus particulièrement à la cavalerie légère. Dans bien des cas, en effet, des vélocipédistes seuls ne pourraient pas mener à bien une telle mission.

Donc la cavalerie légère n'en conservera pas moins son rôle ; mais on pourra lui donner un appoint utile, en lui adjoignant des détachements de cyclistes. Ceux-ci seront chargés : ou de briser les résistances qui arrêteraient la cavalerie, ou de garder les positions importantes qu'elle aurait occupées, ou bien encore, pendant la mobilisation, de seconder les pointes hardies, faites par nos cavaliers au delà de la